

Dossier de présentation de la formation

BPJEPS ASEC

**BPJEPS Spécialité « animateur » mention « Animation
Socio-Educative ou culturelle » ***

En 2 ans en apprentissage

* sous réserve d'habilitation par la DRAJES Bretagne

1. Contexte et descriptif

Le BPJEPS Spécialité animateur, Mention « Animation Socio-Educative ou culturelle » (ASEC) permet d'exercer une activité professionnelle d'animation toute l'année.

L'animateur ou l'animatrice socio-éducative et culturelle est polyvalent·e, il ou elle accompagne tout type de public en prenant en compte les besoins et les contextes de vie des personnes. Il ou elle organise le vivre ensemble et favorise les interactions sociales en conduisant des progressions pédagogiques inclusives. Il ou elle anime des temps d'échanges avec les publics accueillis afin de faciliter la socialisation et lutter contre toute forme d'exclusion et comportements à risques.

2. Les plus du BPJPES ASEC des Glénans

- Une formation généraliste d'Animation, renforcée sur le thème de la mer et du littoral
- Une formation en lien avec les pratiques de loisir sur le littoral

3. Objectifs et compétences attestées

La formation au BPJEPS ASEC permet d'acquérir les compétences du diplôme qui sont structurées en 4 Blocs de compétences :

- **BC 1** : concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;
- **BC 2** : valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation ;
- **BC 3** : concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure ;
- **BC 4** : organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

Toutes les Blocs doivent être validés pour obtenir le diplôme et travailler contre rémunération.

Equivalences et suites de parcours détaillés sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050674969>

Il est possible de compléter sa formation par :

- Le Certificat Complémentaire de direction d'ACM (CC DACM) si vous souhaitez diriger un accueil de loisirs.
- Le Certificat de spécialisation Accompagnement à la Démarche de Développement Durable (CS A3D).
- Le DEJEPS ASEC si vous souhaitez vous orienter vers un métier de la coordination de projets.

4. Méthode pédagogique

La formation se déroule en alternance entre le Centre de formation des Glénans et la structure d'alternance de l'apprenant.e.

La formation est basée sur une pédagogie active, des travaux individuels et en groupe, des témoignages de professionnel.le.s. et l'alternance entre découverte ou approfondissement (au centre de formation) et expérimentation (projets menés par les apprenant.e.s).

Tout au long de la formation, l'apprenant.e est accompagné.e dans ses apprentissages par un.e tuteur.trice de la structure professionnelle et l'équipe pédagogique du centre de formation.

Le Centre de Formation-CFA Les Glénans accompagne individuellement les apprenant.e.s dans leur choix de structure professionnelle en s'appuyant sur un réseau de structures partenaires : les bases nautiques des Glénans (Bretagne, Méditerranée), et aussi des structures locales et régionales de l'Animation. Une liste de structures d'accueil potentielles est diffusée à tout.e candidat.e sélectionné.e par Les Glénans.

5. Organisation

La formation se déroule :

- Principalement au Centre de Formation-CFA Les Glénans à Concarneau (29),
- En itinérance sur d'autres sites pour des semaines de découverte de ces sites ou des semaines à thèmes.
- Dans la structure professionnelle de l'apprenant.e.
- L'hébergement et la restauration sont à la charge des stagiaires durant toute la durée de leur formation (sauf lors des itinérances pour les semaines découvertes)

6. Contenus de la formation BPJEPS ASEC

La formation en apprentissage sur 2 ans se décline selon les modules de formation suivants :

BLOC de Compétences 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.(*)

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES
A.1.1 Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
A1.2. Proposition de projets s'inscrivant dans le cadre de l'organisation de la structure en réponse à l'évolution des besoins des publics	C1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
A1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	C1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous,

A1.4 Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis	C1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public
	C1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
	C1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci
	C1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
	C1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
	C1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

(*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure.

La conception telle qu'entendue ici pour le niveau 4 est donc bien distincte de celle associée par l'arrêté du 8 janvier 2019 aux niveaux 5 et suivants.

Ces dispositions interprétatives ne s'appliquent pas aux certificateurs dépourvus de certification de niveau 4 qui se réservent le droit de ne pas établir de correspondances - au sens de l'article L. 6113-7 du code du travail - avec les certifications de niveau 4. »

BLOC de Compétences 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES
-------------------------	----------------------------

A2.1 Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	C2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
A.2.2 Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	C2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.
	C2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
	C2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

BLOC de Compétences 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES
A3.1 Conception de séquences d'animation et de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure	C3.1.1 Définir les objectifs d'une séquence d'animation, en intégrant une progression pédagogique dans les séances d'activités, afin de répondre aux besoins des publics visés
A3.2 Accueil des publics lors de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure	C3.1.2 Choisir des méthodes, techniques et outils d'animation adaptés, s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire, afin de susciter une participation active de l'ensemble du public accueilli
A3.3 Conduite de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure	C3.1.3 Définir le contenu, le déroulement et l'évaluation de la séquence d'animation, en tenant compte des publics visés, notamment les publics en situation de handicap, en vue de favoriser les interactions sociales au sein du groupe
A3.4 Evaluation de séquences d'animation, de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure	C3.1.4 Préparer le cadre de chacune des séances d'activités, en tenant compte du lieu, des moyens pédagogiques nécessaires, et des publics accueillis, notamment les personnes en situation de handicap, en vue d'assurer le bon déroulement et la sécurité de ces séances
	C3.2.1 Accueillir les publics lors de la séance d'activité, en présentant le cadre collectif de la séance, son déroulement, ses règles, en vue de favoriser leur adhésion

	C3.2.2 Recueillir les demandes et attentes exprimées par les publics accueillis, notamment les personnes en situation de handicap, afin d'ajuster le déroulement de la séance prévue
	C3.3.1 Animer la séance prévue, en permettant la mise en activité des publics, en autonomie et de manière sécurisée, afin de favoriser la participation de chacun
	C3.3.2 Accompagner les publics, en s'appuyant sur les démarches de l'éducation populaire, afin d'encourager leur émancipation
	C3.3.3 Adapter la séance prévue, en repérant les freins ou difficultés rencontrés et en régulant les échanges, pour permettre l'épanouissement de chacun
	C3.4.1 Evaluer les effets de la séance d'activité, en recueillant les retours exprimés par les publics, afin de mesurer leur satisfaction
	C3.4.2 Evaluer l'impact de la séance d'activité sur les publics accueillis, en vérifiant son adéquation avec la séquence d'animation, en vue de faire évoluer la conduite d'activité lors des prochaines séances
	C3.4.3 Réaliser une analyse de la séquence d'animation, en s'appuyant sur les éléments identifiés en phase de conception et à l'issue de séances d'activités, afin d'explicitier d'éventuels écarts et de formuler des propositions d'amélioration

BLOC de Compétences 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES
A4.1 Encadrement des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle au cours des différents temps de vie quotidienne	C4.1.1 Construire des relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics accueillis au sein de la structure en prenant en compte leur diversité afin de prendre en charge chaque personne dans sa globalité.
A.4.2 Préparation des différents temps de la vie quotidienne et aménagement des espaces existants	C4.1.2 Diffuser une information vérifiée sur les enjeux sociétaux en animant des temps d'échanges avec les publics accueillis afin de faciliter la socialisation et de lutter contre toute forme d'exclusion et comportements à risques
A.4.3 Accompagnement de chaque personne et des groupes dans les différents temps de la vie quotidienne	C4.1.3 Réguler les phénomènes de groupe en proposant des solutions adaptées afin de réagir aux situations de dysfonctionnements et de tensions

	C4 .2.1 Organiser les temps transitionnels en les adaptant aux situations et aux caractéristiques des publics notamment ceux en situation de handicap afin de permettre à chacun de se repérer dans un cadre sécurisant
	C4.2.2 Prévoir les temps calmes ou les périodes de temps libérés en tenant compte des caractéristiques des publics visés dans un objectif de maintien de l'autonomie sociale et de bien être des publics.
	C4.3.1 Instaurer des interactions au sein du groupe, en permettant à chaque personne accueillie de s'exprimer et d'interagir, pour favoriser le lien social
	C4.3.2 Développer des démarches permettant un fonctionnement harmonieux du groupe en renforçant les compétences psychosociales de chacun

7. Modalités d'évaluation

Le BPJEPS ASEC est un diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Il est acquis lorsque leurs Blocs de Compétences sont certifiées.

Les modalités de certification sont :

BLOC DE COMPETENCE	MODALITE D'EVALUATION
BC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen d'un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.
BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	La situation d'évaluation certificative du bloc compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés.

BC 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen de : a) la production d'un document présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique composée a minima de 6 séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales b) une mise en situation professionnelle consistant en la conduite d'une séance d'activité culturelles, éducatives ou sociales suivie d'un entretien.
BC 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 4 (BC 4) est réalisée au moyen d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un document personnel portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance pédagogique.

8. Exigences préalables (EPEF)

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la mention « Animation Socio-Educative ou Culturelle » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Animateur ».

Le/la candidat.e doit :

a) Etre titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme suivants :

- a minima le certificat de compétences relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;
- le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité ;

b) Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production :

- d'un des deux certificats relatifs au secourisme susmentionnés, assorti le cas échéant d'une attestation de formation « maintien-actualisation des compétences obligatoires » (MAC) ;
- d'une attestation d'expérience d'animateur d'une durée minimale de deux cents heures, délivrée par la ou les structures d'accueil concernées.

De plus, les personnes de moins de 25 ans doivent fournir une attestation de recensement ou un certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

9. Les tests de sélection

Les tests de sélection permettent d'évaluer la pertinence de la formation proposée par Les Glénans vis à vis du profil, du parcours et du projet des candidat·e·s. Ils sont composés de :

- D'un exposé présentant une situation d'animation
- D'un entretien portant sur les motivations et le projet professionnel du/de la candidat.e ayant comme support la fiche d'inscription complétée accompagnée des pièces complémentaires.

10. Modalités de financement

La formation peut être financée par :

- L'opérateur de compétences (OPCO) de la structure employeuse dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Pendant la formation l'apprenti.e reçoit une rémunération de la structure employeuse.
- Le plan de développement des compétences de la structure employeuse
- Un Projet de Transition Professionnelle (PTP)

11. Contacts et inscription à la formation

Pour plus de renseignements sur la formation et votre dossier de candidature :

Coline LAGARDE, coordonnatrice pédagogique de la formation : c.lagarde@glenans.asso.fr ;
07.85.77.05.00

Centre de Formation - CFA LES GLENANS, Place Hélène et Philippe Viannay , 29900
Concarneau. Candidaturebpjeps@glenans.asso.fr

Pour s'inscrire, déposer une candidature via YPAREO :

[NetYParéo - Portail YPareo Les Glénans - CANDIDATURE FORMATION PROFESSIONNELLE LES GLENANS \(ymag.cloud\)](#)

12. Accessibilité et Référent Handicap / PSH

Traitement des demandes de parcours de formation des Personnes en Situation de Handicap

- Etude de faisabilité opérationnelle du parcours de formation : les entretiens individuels initiaux permettent d'effectuer une première évaluation. Celle-ci est affinée ensuite par la définition des adaptations à envisager pour les phases de tests préalables à l'entrée, de formation, de certification et de mise en situation de travail.
- Etude des possibilités de financement : suite aux entretiens individuels préalables, la consultation des partenaires financeurs permet de déterminer les possibilités de financement selon la situation des personnes.
-
- Pour tous renseignements, merci de contacter :
 - o Benoît FOURNIE : Tél. : 07 89 65 17 80 / mail : b.fournie@glenans.asso.fr
 - o Coline LAGARDE : Tél. : 07.85.77.05.00 / mail : c.lagarde@glenans.asso.fr